



Compte rendu CONSEIL MUNICIPAL du Mardi 25 OCTOBRE 2016

Date de Convocation : 17/10/2016

Membres afférents au Conseil Municipal : 63

Membres en exercice : 62

Membres présents : 39

Membres qui ont pris part à la délibération: 45

L'an deux mil seize, le vingt-cinq octobre à 20 h 15,

Le Conseil Municipal de la commune LE HOM, régulièrement convoqué s'est réuni en nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de :

M. Philippe LAGALLE, Maire de la commune LE HOM.

Etaient **PRESENTS** les conseillers municipaux suivants :

M. Philippe LAGALLE

Mme France HEBERT, M. Gérard GEHANNE, Mme Carine BRION, M. Michel DURAND,

Mme Gaëlle ROUSSELET, M. Michel GALLET.

M. Paul CHANDELIER, M. Didier LAUNAY, M. Jacques COLLIN, M. JC LECLERC,

M. Didier MAZINGUE,

M. Bernard SAUVAGE,

M. Pascal MAGLOIRE, Mme Françoise LELANDAIS,

M. Stéphane SCelles, Mme Catherine COUSIN, Mme Marie-Céline HUCK, Mme Sophie MOREL,

M. Jacques LEPLEUX, Mme Line BARA, M. Eric DELACRE, M. Guillaume ANTY, Mme Marjolène

LANGEVIN, Mme Françoise LECOUSIN, M. Arnaud DUPARC, Mme Annick LELIEVRE,

Mme Elisabeth CLERIS, M. Gérard MACE,

Mme Estelle BERTRAND, M. Gilbert LOREL, Mme Sophie LOQUET, M. Daniel LEPOULTIER,

Mme Michèle COULAND,

M. Maurice SAVIGNY, Mme Nadine RONDEL, M. Gérard BRAILLY,

Mme Anne GALLOUX, M. Pierre MONY

ABSENTS EXCUSES : - Mme DOUCHET-LEMOINE Catherine, Mme MARIQUIVOI-CAILLY Evelyne, M.

GASPARI Dominique

ABSENTS REPRESENTES AYANT DONNE POUVOIR(S) : 6

MANDANT	MANDATAIRE
M. BIED-CHARRETON Benoît	M. GEHANNE Gérard
M. BIZET Guy	M. LAGALLE Philippe
Mme BIZET Christelle	M. CHANDELIER Paul
Mme BONNICARD Catherine	M. GALLET Michel
M. LEMULLOIS Dominick	M. COLLIN Jacques
Mme REIGNIER Madeleine	M. LECOUSIN Françoise

ABSENTS : M. BINET Sylvain, Mme BOUET Aline, M. CARRIOU Olivier, M. GALLIER Laurent

M. GASNIER Jacques, M. HAMELIN Patrick, M. LERICHE Jean-François, M. MARGUERITE Gilbert, M. MARIE

Pascal, M. MOUNIER Mickaël, M. MUZARD Jean-Philippe, M. OPDERBECK Pierre, M. PRINS Olivier, M.

VALLAT Nicolas

M. GEHANNE a été élu secrétaire de séance.

Le Compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

Ordre du Jour

1^{ère} Partie : Décisions

Rapports annuels sur le prix et la qualité du service public « Eau potable »

- SIAEP THURY/ESSON (Thury-Harcourt)
- SIAEP SUISSE NORMANDE (Caumont sur Orne)
- SIAEP de la Vallée d'HAMARS (Hamars, St Martin de Sallen, Curcy/Orne)

- **Nouveau SIAEP Clécy-Druance :**

- Arrêté préfectoral portant projet de périmètre et de statut.

- **Renouvellement du bureau de l'Association Foncière de remembrement de St Rémy-St Omer** (en vue de rétrocession, à la commune LE HOM, de terrain sur la commune déléguée de Caumont sur Orne)

- **Programme de Travaux :**

- Gendarmerie : Projet d'implantation des locaux (accord de principe)
- Halle de Sports et Cinéma : Le point sur les dossiers. Contrat de Maîtrise d'œuvre

- **Ressources humaines :** modification de la durée hebdomadaire de travail d'un agent (secrétariat mairie de Curcy-sur-orne)

- **Finances :**

- DSP Camping : caution personnelle
- Subvention Rallye 4 L Trophy
- Décision Modificative : Remboursement de caution (locations)
- Indemnités élus : Maintien de l'indemnité au titre de Maire Adjoint de la commune déléguée de Curcy sur Orne

2^{ème} Partie : Sujet d'ordre général

- - Séminaire « LE HOM 2020 » : Synthèse des travaux des 4 ateliers

3^{ème} Partie :

- - Rapport des Commissions - Questions Diverses

1ère partie : décisions

Rapport sur le prix et la qualité du service EAU : RPQS

Pour mémoire l'adoption du RPQS des différents syndicats avait été inscrite à l'ordre du jour de la séance du 20 juin 2016 et avait dû être reportée dans l'attente de tous les documents.

Ainsi Les Syndicats d'alimentation en EAU POTABLE auxquels les communes historiques adhèrent, ont transmis leur rapport annuel relatif à l'exercice 2015

Ce rapport public permet d'informer les usagers du service. (site www.services.eaufrance.fr)

Le SIAEP THURY/ESSON a transmis son RPQS 2015 à la commune déléguée de THURY HARCOURT

Le SIAEP de la Suisse Normande a transmis son RPQS à la commune déléguée de Caumont sur orne

Le Syndicat de la vallée de Hamars a transmis son RPQS aux communes déléguées de St Martin de Sallen, Curcy sur Orne, et Hamars.

Ces rapports reprenant les mêmes indicateurs permettent d'établir un comparatif entre nos différentes communes déléguées. (Doc 1 et 2 annexés)

A noter que le prix de l'eau au M3 s'avérant le moins cher est celui du syndicat Suisse Normande mais que la gestion étant en régie, les frais de personnel ne ressortent pas.

Après exposé, le conseil municipal à l'unanimité prend acte de ces rapports RPQS 2015 approuvés par les syndicats respectifs et transmis aux communes.

Un exemplaire de chaque document est tenu à disposition des membres du conseil, en mairie de Thury Harcourt.

Nouveau SIAEP CLECY/ DRUANCE :

Vu les délibérations concordantes des SIAEP Suisse Normande et de la DRUANCE demandant la fusion des 2 syndicats au 1/1/2017,

M le Préfet a transmis aux syndicats et aux communes concernées, qui doivent se prononcer dans un délai de 3 mois, son arrêté portant projet de périmètre du futur SIAEP CLECY/DRUANCE.

Les syndicats devront également délibérer sur le projet de statuts. (Doc 3 joint)

La commune LE HOM est concernée par le territoire de la commune déléguée de Caumont sur Orne

Le Conseil Municipal à l'unanimité adopte le projet de périmètre et de statut proposé.

Renouvellement du bureau de l'association foncière de remembrement de St-Rémy-St-Omer

Afin de pouvoir rétrocéder aux communes concernées, les biens des Associations foncières de remembrement, la DDTM se doit de créer un nouveau bureau AFR, qui prendra les décisions de rétrocession de terrains et de dissolution de l'AFR

La commune déléguée de Caumont sur Orne étant concernée par l'association foncière de remembrement de St-Rémy – Saint-Omer et extensions,

Le conseil Municipal de LE HOM doit désigner (le Maire de LE HOM étant membre de droit) 1 personne propriétaire de biens fonciers sur la commune déléguée de Caumont Sur Orne et proposer 1 autre personne à la chambre d'agriculture, propriétaire de biens fonciers compris dans le périmètre des opérations de remembrement.

(Doc 4 joint)

Après exposé le Conseil Municipal propose en plus du Maire du HOM (de droit). D MAZINGUE et Pierre MONY qui acceptent

Programme de travaux : projet gendarmerie

Par arrêté du Ministre de l'Intérieur en date du 21 juillet 2016, la communauté de brigades de PONT D'OUILLY a fait l'objet d'une réorganisation territoriale avec la dissolution de la brigade de proximité de Clécy à compter du 1^{er} septembre 2016. Les effectifs ont été répartis sur les deux unités de la communauté de brigades dont celle de LE HOM, devenue brigade de proximité chef- lieu.

Malgré la réalisation de travaux d'entretien, les locaux de service de la caserne actuelle de LE HOM construite en 1977 ne sont plus en adéquation avec les besoins actuels. De même, les logements ne répondent plus au standard du confort actuel. L'exiguïté des locaux et du terrain, ne permettent pas la réalisation d'un projet d'extension ou de restructuration. La construction d'un nouveau casernement s'avère nécessaire.

Des démarches ont été entreprises par le commandant adjoint de la région de gendarmerie, commandant le groupement de gendarmerie départementale du Calvados auprès de notre commune nouvelle pour répondre à ce besoin.

La collectivité, favorable, à la réalisation de l'opération souhaiterait conduire ce projet conformément aux conditions juridiques et financières du décret 93-130 du 28 janvier 1993. Un terrain communal de 18 666m²

situé section AA 0148 sur la commune déléguée de Thury-Harcourt (plaine de jeux). adapté à la faisabilité du projet serait proposé, en partie, pour y édifier ce nouveau casernement.

Le Conseil municipal, décide :

1° De donner son accord pour la construction de locaux de service et techniques, et la réalisation de 8 logements et d'un studio d'hébergement de gendarme adjoint volontaire.

2° De solliciter la gendarmerie au titre d'une subvention, conformément au décret ci-dessous relatif aux conditions juridiques et financières retenues pour cette construction (décret 93-130 du 28 janvier 1993 (J.O. du 31 janvier 1993).

3° De mettre à disposition une surface du terrain communal situé AA0148 sur la commune déléguée de Thury Harcourt, nécessaire à la construction des locaux de service et techniques, et de réserver le terrain nécessaire à la construction de huit logements, d'un studio d'hébergement de gendarme adjoint et, incluant une réserve foncière.

Pour information, il sera proposé prochainement au conseil de rechercher un assistant à Maitrise d'Ouvrage pour la programmation immobilière, administrative et financière.

Mme BARA Line pose la question des possibilités restantes pour l'entraînement de foot. Le Président de l'association de foot a été informé que les entraînements pourront être accueillis sur d'autres terrains de la commune LE HOM tels que celui de curcy sur orne ou ST martin.

Programme de travaux : Accessibilité Cinéma et Halle de sports.

Monsieur le Maire rappelle que la commune LE HOM a obtenu les financements nécessaires à ces opérations. Afin de procéder au dépôt des permis de construire et au lancement des appels d'offres, l'architecte contacté pour l'étude a transmis sa proposition d'honoraires de l'ordre de 7.5 % du montant des travaux

Halle sportive : montant de l'opération HT : 351 580 €

Financement : subvention 29.88%
OGEC : 35.06 %
COMMUNE : 35.06%

ACCESSIBILITE MAIRIE –CINEMA montant de l'opération HT /416 223.25 €

Financement : subvention 28.59 %
Subvention 14.66%
CD 14 14.70%
Soutien auto 14.42 %
COMMUNE 27.63%

Pour information un premier planning prévisionnel d'intervention des travaux est proposé

En ce qui concerne le Cinéma : les travaux supposent la fermeture de celui-ci pendant environ 1 mois

Il est précisé que la répartition du temps d'utilisation de cette halle sportive :

En Temps scolaire : utilisation par l'école Notre Dame

Hors temps scolaire : Commune

Le Conseil Municipal accepte les APD et leur financement

Et autorise le maire à signer les conventions d'honoraires proposées.

Ressources humaines :

A la séance de septembre, le conseil municipal a autorisé le Maire à signer la convention de MAD (4h/sem) par la CCSN de l'agent chargé de l'accueil du secrétariat de Curcy sur orne.

Le comité technique du CDG 14 ayant transmis son accord sur l'augmentation de la durée hebdomadaire de travail de l'agent,

Le conseil municipal autorise la transformation, à compter du 1/11/2016, du poste correspondant d'adjoint administratif de 2è cl de 4/35 à 8/35è.

Finances :

DSP camping :

Par délibération du 27 janvier 2015. La commune de Thury-Harcourt avait accepté de substituer une caution personnelle du gérant à la garantie à 1^{ère} demande prévue au contrat de DSP camping du Traspy.

Après exposé Le conseil décide de maintenir les mêmes dispositions pour 2016/2017 et de demander une caution de 15 000€.

Subvention Rallye 4L TROPHY :

Afin de donner suite au projet Rallye 4L Trophy des 2 jeunes étudiants, présenté au conseil municipal lors de la séance précédente, et compte tenu de l'accord de principe du comité des fêtes de Hamars,

Le Conseil municipal LE HOM décide d'accorder une subvention de 500 €.(prélèvement sur les dépenses imprévues de fonctionnement)

Remboursements de caution

La commune LE HOM a reçu 2 préavis de quitter un logement communal, l'un pour la commune déléguée de St-Martin de Sallen l'autre pour la commune déléguée de Curcy sur orne.

Compte tenu que la commune déléguée de St-Martin de Sallen avait demandé un dépôt de garantie au moment de l'entrée dans les lieux, il convient de restituer ce dépôt de garantie d'un montant de 475 €

Le conseil autorise les inscriptions budgétaires correspondantes (dépense d'investissement C/165)

Indemnité de fonction conseiller municipal délégué:

Par délibération du 5 Janvier 2016, le conseil municipal a voté le montant des indemnités attribuées aux :

Maire, Maires- adjoints, conseillers municipaux avec délégation spéciale ; Maires délégués, Adjoints délégués des communes déléguées

Monsieur D. LEMULLOIS ayant demandé à ce qu'il soit mis fin à sa délégation spéciale en tant que conseiller municipal, le Conseil municipal décide de maintenir son indemnité au titre de Maire Adjoint de la commune déléguée de Curcy sur Orne.

Un arrêté modificatif de délégation devra être pris.

2è partie : sujet d'ordre général

Séminaire « LE HOM 2020 » du samedi 8 octobre 2016.

Il est donné connaissance des comptes rendus transmis par les rapporteurs des 4 ateliers.

3è partie : questions diverses

Tarif Locations salles HAMARS :

le conseil est informé que les tarifs de remboursement d'électricité appliqués par la commune de Hamars avant la création de la commune nouvelle, n'ayant pas été repris par délibération de la commune LE HOM, il est impossible de demander aux locataires de salles le remboursement des frais d'électricité

Il a été demandé à la commission patrimoine d'étudier ces tarifs avant la prochaine réunion du conseil municipal de novembre

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h30